



ON S'ABONNE
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an... 16 fr.
Six mois... 9 fr.
Trois mois... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES.
25 centimes la ligne.
RECLAMES.
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868:
Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux: Les annonces judiciaires: dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives: dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).
Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux: (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial.
Pour l'arrondissement de Gourdon: (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 10 Juin 1868.

Dimanche 7 juin, à cinq heures et demie du soir, la population cadurcienne, dans un véritable élan d'enthousiasme et de sympathie, saluait aux portes de la ville le nouveau Préfet du Lot, M. Paulin Limayrac.

A la même heure, M. le Secrétaire général et le Conseil de Préfecture, le Clergé, l'Armée, la Magistrature, l'Université, les Chefs et le personnel des diverses administrations, les Sœurs de l'Aspice de Cahors, les Frères de l'Ecole chrétienne, etc., etc., se réunissent dans la cour d'honneur de la Préfecture. A l'entrée de la cour la compagnie des sapeurs-pompiers forme le piquet d'honneur; dans le fond, la société instrumentale Ste-Cécile, déploie son étendard.

A six heures, la voiture de M. le Maire, qui était allé au-devant de M. Limayrac, franchit le seuil de l'Hôtel. Les tambours battent aux champs, la Ste-Cécile joue l'air de la Reine Hortense. M. le Préfet, met pied à terre. Nous voyons pour la première fois alors, cette physionomie douce et expressive, qu'une vive intelligence illumine, que pâlit encore une maladie récente. M. Limayrac est en habit noir; de nombreuses décorations, récompenses gagnées dans les luttes de la pensée, ornent sa poitrine. Cette brillante personnification de la presse gouvernementale attache les regards de tous ceux qui l'entourent, et c'est au milieu d'un profond silence que M. le Secrétaire général complimente, en ces termes, le premier Magistrat du département:

« Monsieur le Préfet,
» Nous avons appris avec joie votre nomination dans le Lot, et je suis l'écho d'un sentiment unanime en disant que tous nous sommes reconnaissants à l'Empereur, de vous avoir placé à notre tête.
» Les fonctionnaires du département du Lot se félicitent d'avoir un Chef aussi connu par sa courtoisie que par son talent. Ils savent, Monsieur le Préfet, qu'ils trouveront toujours auprès de vous de sages conseils et une direction habile; en vous, un appui ferme dans les difficultés que soulève parfois l'exécution consciencieuse du devoir.
» Quant aux habitants, ils sont heureux de vous

» voir consacrer au bien de votre pays et plus spécialement à la prospérité de ce département la connaissance des hommes et des choses que nous ont révélés vos brillants travaux de publiciste.
» Nous ferons nos efforts, Monsieur le Préfet, pour vous seconder dans l'accomplissement de cette tâche, et si nous ne réussissons pas, c'est que nos forces auront trahi notre volonté. »

M. Bourdin, doyen du Conseil de Préfecture, prenant la parole à son tour:

« Monsieur le Préfet,
» M. le Secrétaire général vient de vous exprimer des sentiments auxquels nous sommes tous heureux de nous associer; permettez-moi, en ma qualité de Doyen du Conseil de Préfecture, de venir aussi, avec mes collègues, saluer votre arrivée parmi nous et de vous assurer de notre entier et consciencieux dévouement. »

M. le Préfet a répondu:
« Monsieur le Secrétaire-général,
» Monsieur le Conseiller,

» Oui, vous avez raison de compter sur moi: je ne vous ferai jamais défaut. De mon côté, je sais que je puis compter sur votre dévouement à la cause impériale et aux intérêts de ce département. Rien n'est facile, Messieurs; mais il n'est pas d'obstacle qui ne s'amoindrisse devant un travailleur de bonne volonté et avec des collaborateurs tels que vous. »

M. le Préfet, après son installation, a reçu successivement les visites officielles. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire l'allocation prononcée, en cette circonstance, par M. Bessières, maire de Cahors:

« Monsieur le Préfet,
» Je viens avec le Conseil municipal saluer au nom de mes Concitoyens votre bienvenue. La population cadurcienne est heureuse et fière de voir à la tête de l'Administration départementale un de ses enfants les plus distingués. Chacun de nous sait que l'auguste bienveillance de l'Empereur vous aurait volontiers appelé à diriger les destinées d'un département plus important, où votre rare mérite aurait trouvé un champ plus vaste, plus digne de lui. Mais l'amour du pays et le souvenir toujours présent de vos premières années; vous ont ramené dans cette vaillante terre du Quercy. Nous sommes, Monsieur le Préfet, profondément touchés de cette prédilection de votre cœur, qui vous assure les sympathies unanimes des populations. »

quelquefois sept sur six, on s'y ennuie. Vers dix heures vous avez été faire un tour à l'Opéra, — vous avez cela de bon, vous, que vous aimez la musique, — ou peut-être, ce qui me plaît moins, au théâtre des Variétés. Avouez-le, je suis bonne personne, ces drôleries vous amusent, et qui sait? peut-être aussi ces femmes qui font des cabrioles, chantant je ne sais quoi?... Ah! les vilains hommes!

« Une seconde visite au club, peut-être un cigare sur le boulevard, et, vers une heure, vous êtes rentré chez vous. Chez vous! C'est-il gentil, chez vous? Oui, n'est-ce pas! Je voudrais bien y paraître, chez vous, tout à coup, comme une de ces fées qui ouvraient toutes les portes avec leur baguette, et vous crier: Me voilà! Seriez-vous heureux, dites? J'ai lu autrefois, dans un livre de mémoires du dix-huitième siècle, écrit par une grande dame, qu'une femme n'est vraiment chez elle que chez... comment dirai-je cela? chez celui qu'elle aime. Je sens que cette grande dame, qui s'y connaissait peut-être trop, avait raison. Qu'on doit être bien chez vous, à deux? Je pense que si vous m'aviez rencontrée à la Guillebardière... Mais je ne veux pas penser à ces choses-là: j'en sors trop triste.
« Ne s'est-il pas avisé, l'autre jour, — il c'est lui, — de me demander si je ne voulais pas faire un tour à Paris. A Paris! et pourquoi? J'ai bien vite repoussé la proposition. Mon air d'effroi, et il n'était pas simulé, l'a épouvanté. Il n'a pas insisté.
« — Eh bien, m'a-t-il dit, nous irons plus loin. Je veux une campagne où vous puissiez vous promener en voiture, librement; ici l'espace manque.
« Je trouve qu'il y en a bien assez au Préau; mais je n'ai pas voulu combattre son désir, pour ne pas éveiller de soupçon. Et puis ailleurs vous y viendrez... C'est égal, je regretterai ce coin de terre, où l'on a cru que j'étais malheureuse et où vous m'aimez.
« Demain je ne vous verrai pas, ni après-demain

Monsieur le Préfet a répondu:
« Monsieur le Maire,
» Je vous remercie et je remercie le Conseil municipal de Cahors des sentiments que vous venez de m'exprimer; ils sont beaucoup trop flatteurs. Permettez-moi de faire la part de l'exagération que je dois à votre amitié. Mais j'ajoute aussitôt, qu'il y a, dans vos paroles, une chose que j'accepte de tout mon cœur, c'est mon affection pour ce pays où je retrouve tant de bons souvenirs et où mon ambition est de rester en étant utile. Vous parlez, Monsieur le Maire, d'un champ plus vaste pour mon activité et pour mes efforts: je crains que celui-ci ne le soit trop, et que je ne puisse y réaliser tout ce que je conçois pour me montrer digne de la mission que l'Empereur m'a confiée. Ce qui me rassure, c'est que vous m'y aiderez avec ce Conseil municipal, animé d'un si noble patriotisme et qui est heureux d'avoir à sa tête un homme si distingué par sa position sociale, par les qualités de son cœur et de son esprit. »

Les réceptions ont continué, et M. le Préfet a eu pour tous un mot aimable. Dans ses paroles, empreintes du plus cordial abandon, un désir domine et revient sans cesse: celui de consacrer toutes ses forces à développer la prospérité du département dont l'Empereur lui a confié l'administration.

Les réceptions terminées, la Ste-Cécile a joué encore quelques morceaux; M. le Préfet a paru aux fenêtres, il a remercié les musiciens en termes affectueux. La foule, en ce moment, remplissait la cour de la Préfecture, et de toutes parts, de chaleureux vivats se sont élevés en faveur du représentant de l'Empereur.

Mais quand l'enthousiasme populaire se manifeste, peut-on prévoir ses limites?... Le cœur du peuple est grand comme lui, et il sait, par des démonstrations d'autant plus flatteuses qu'elles sont imprévues, prouver magnifiquement ses sympathies!

A huit heures, la place de la Cathédrale, qui s'étend devant la Préfecture, était brillamment illuminée; des cordons de lanternes vénitiennes relient entre eux les arbres des allées; aux quatre angles de ce long quadrilatère de feu, des faisceaux de drapeaux se dressent. Un grand nombre d'établissements publics et de maisons

non plus. Il a donné rendez-vous ici à M. Anselme Heurlier, avec lequel il débat de grosses affaires. C'est une preuve qu'il ne s'en ira pas. Que c'est long demain et le jour d'après! Avec quoi remplirai-je ces deux journées? avec votre souvenir. Je voudrais qu'elles vous parussent éternelles comme à moi... Je suis devenue triste tout à coup, j'ai pensé à l'avenir... ce qui me semble une tristesse aujourd'hui me semblera une joie alors... c'est que peut-être alors vous serez loin de moi, et non pas pour un jour ou pour deux, mais pour des semaines et des saisons... Des événements sur lesquels ma pensée n'ose s'arrêter, que je ne connais pas, nous auront séparés... Je serai seule, et mon cœur sera déchiré, parce que je me souviendrai qu'autrefois quarante-huit heures me semblaient ne devoir jamais finir... Des larmes me gagnent... suis-je folle!... je vous aime, vous m'aimez, qu'est-ce que l'avenir? Je vais relire vos lettres, elles ramèneront la confiance dans mon cœur... »

XIV.
A ces élan d'une âme qui s'épanchait, M. de Vandelle répondait par d'autres élan, puérilités qui font sourire et qui laissent dans le cœur un sillon que toutes les lumières de la sagesse n'effacent pas.
« Je vous verrai demain, Marcelle; cependant, j'ai besoin de causer avec vous ce soir, de vous dire mille choses qui me viennent aux lèvres en foule; je rapprocherai de quelques heures l'instant où je serai près de vous; je croirai quelquefois que vous me répondez et j'attendrai demain avec moins d'impatience.
« Mes amis doivent me prendre pour un insensé; il me semble à moi qu'ils le sont tous. Je ne comprends rien à leur vie et j'oublie que l'an dernier

particulières sont également pavés et illuminés.

Toute la population cadurcienne remplit la cour de la Préfecture et la place de la Cathédrale. L'affluence est immense, la circulation littéralement impossible. Il faudrait remonter bien loin dans l'histoire de notre pays, pour retrouver une manifestation aussi spontanée, aussi unanime, animée comme celle-ci, d'un caractère essentiellement cordial.

A neuf heures, l'Orphéon de Cahors est allé, à son tour, souhaiter la bienvenue au nouveau Préfet du Lot. Tandis que les chants retentissent sur ce point, une brillante retraite aux flambeaux parcourt la ville, ajoutant à l'éclat de la fête les roulements des tambours, les sonneries joyeuses des clairons.

Les salons de la Préfecture resplendent de lumières; la population de plus en plus désireuse de voir M. Limayrac, envahit les pièces adjacentes. M. le Préfet, attiré plusieurs fois aux fenêtres par les acclamations de la foule, fait entendre des paroles de remerciement qui sont couvertes par les cris répétés de: Vive l'Empereur! Vive M. le Préfet!

Nous touchons au terme de cette journée du 7 juin, qui restera dans nos annales comme l'affirmation la plus éclatante du sentiment populaire en faveur d'un compatriote, que son rare mérite et son dévouement à l'Empereur, appellent à la tête de l'administration. Par son esprit bien connu de modération et de conciliation, il saura, nous n'en doutons pas, répondre aux aspirations généreuses des populations du Lot, et concourir à la prospérité d'un département aussi ferme dans ses principes d'ordre que profondément dévoué à la dynastie Napoléonienne.

LOUIS LAYTOU.

BULLETIN.

Par 200 voix contre 12, le Corps Législatif a adopté hier le projet de loi sur les chemins de fer qui ressortent de la compagnie de l'Ouest.

« C'était la mienne. Croiriez-vous que l'un de vous, M. de Castel-Vieux, un des héros de ce triste bal d'où mon bonheur est sorti, m'a proposé gravement ce matin de m'enrôler dans une troupe de hardis compagnons qui vont faire un tour dans l'extrême Orient, visiter Ninive, chasser le tigre aux bords du Gange, l'éléphant à Ceylan, le buffle je ne sais où, boire du thé à Peking et revenir par les îles de l'archipel Indien et la mer Rouge?... Autrefois, j'aurais fait un bond de joie... aujourd'hui je suis resté tout de mon long étendu sur mon fauteuil, le regardant avec stupéfaction. Il y a donc des gens qui s'en vont de Paris, qui partent pour deux ou trois ans, qui croient à un autre soleil, à des arbres plus beaux, à des étés plus doux? Que leur font les tigres et pourquoi taquiner les éléphants? Ils n'ont donc nulle part un Préau qui les retienne, un petit coin où leur cœur batte plus à l'aise? Les infortunés! sans doute qu'ils n'aiment pas! Comment font-ils?
« Dans la soirée, au club, il n'a été question que de ce projet. On a fait cent mille lieues sur un divan. On poussait jusqu'au Japon. Chacun proposait son itinéraire. Quelqu'un s'est écrié:
« — Moi, je vous accompagnerai bien jusqu'à Asnières. »
« C'était un sage; moins ambitieux, moi, je n'irai même pas si loin.
« Ah! vos mains tiennent ma vie, fermez-les bien!
« Voulez-vous savoir ce que j'ai fait hier? Je donnerais des journées comme celle-là par centaines pour celle qui luira demain. A huit heures j'étais debout, dans mon cabinet; vous m'avez donné des habitudes d'activité que je ne me connaissais pas. Il faisait un peu vil; un feu clair brillait dans la cheminée. Je me suis dit que si vous étiez là chaque jour, tous les jours, la vie serait heureuse.
« Je m'étais arrangé pour rester seul jusqu'au soir. J'ai pris un volume dans ma bibliothèque, et

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

18 du 10 Juin 1868.

MARCELLE

PAR AMEÉE ACHARD.

XIII. — (Suite).

« Après le déjeuner, vous êtes allé au club, où la lecture des journaux et des brochures vous a pris deux heures. Quelques courses d'affaires vous ont conduit jusqu'à quatre. Alors sont venues les visites chez Madame X... et chez madame Z... Je n'aime pas beaucoup cela. Je sais ce qu'on y dit dans ces visites; et si l'on y rencontre des jolies femmes, je devine les yeux que vous avez... oh! mon Dieu! bien malgré vous certainement! Cela vous distrairait de moi, et c'est fort mal. Est-ce que rien m'enlève à vous? On devrait aimer les gens qu'on aime, d'abord parce qu'on les aime, puis à cause du bien qu'on leur fait. Vous figurez-vous moi sans vous? J'en ai froid rien que d'y penser. A sept heures, toutes ces conversations finies, — et je les ai en horreur, je vous en préviens, — vous avez diné en ville... Les diners, ce n'est rien; six fois sur sept,

La reproduction est interdite.

Au commencement de la séance, à propos de l'admission de M. Gorsse, le principe des candidatures officielles a été vivement attaqué par plusieurs membres de l'opposition. M. Roubé a énergiquement affirmé et maintenu non-seulement le droit, mais le devoir du gouvernement, d'appuyer les hommes qui partagent ses idées. L'honorable ministre a terminé ainsi aux acclamations de l'Assemblée :

« Permettez-moi de vous le dire, les faits le démontrent, par une action continue, l'amitié, l'union intime de l'Empire et de la liberté sont aujourd'hui démontrés aux plus impatients. Oui l'œuvre de l'Empire se résume en deux mots : la conservation de l'ordre d'abord, et en deuxième lieu, la séparation du drapeau libéral d'avec le drapeau révolutionnaire. Ce drapeau de l'ordre, de la liberté, nous saurons le tenir haut et ferme. »

Une dépêche de Vienne annonce que le Reichsrath autrichien a adopté la loi sur l'unification de la dette conformément à la proposition de la minorité.

Les Etats-Unis n'ont plus qu'un consulat général à Rome. Non-seulement leur légation a été supprimée, mais le secrétaire, M. Hooker, qui avait conservé un certain caractère diplomatique après le départ du général King, chef de la mission, vient de transmettre au cardinal Antonelli sa renonciation formelle, et l'on dit qu'il n'aura pas de successeur.

Le *Diritto*, organe du tiers-parti en Italie, n'est pas rassurant dans ses appréciations à propos du fameux impôt sur la mouture. Il croit fermement « qu'aucune force de gendarmerie ne sera assez puissante pour assurer la perception de cette taxe et qu'on recevra partout les percepteurs à coups de fusils. »

L'Espagne transforme son artillerie ou plutôt elle l'a complètement transformée, et elle a pris pour type le système français. Elle peut en ce moment mettre en ligne 130 canons rayés en acier, se chargeant par la culasse et joignant une justesse parfaite dans le tir à une grande facilité de mouvement.

On mande de Luxembourg que l'affaire de la fusion de la compagnie Guillaume-Luxembourg avec la compagnie française des chemins de fer de l'Est est loin de se simplifier. D'autre part, une lettre de Berlin annonce que la Prusse s'oppose énergiquement au projet formé par le gouvernement bavarois de démolir la forteresse de Landau.

D'après un télégramme de Vienne, le consul général d'Autriche aurait reçu, par une note officielle du gouvernement roumain, pleine et entière satisfaction à ses réclamations relatives aux mauvais traitements subis par les israélites à Bakou.

A Santarém et à Sétubal (Portugal), ont lieu les procès contre ceux qui, le mois dernier, ont levé l'étendard de la révolte dans diverses villes du Portugal.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTON.

ma correspondance achevée, — je ne sais plus écrire qu'à vous, à présent, quatre lignes par ci, par là, sur des bouts de papier, et tout est achevé; — je me suis blotti dans un fauteuil pour savourer le volume que j'avais choisi. Il y a une chose qui me frappe maintenant et à laquelle je ne prends pas garde autrefois; c'est le peu de temps que les gens du monde consacrent à la lecture. Ils parcourent trois ou quatre journaux au cercle ou en chemin de fer, jettent un coup d'œil le soir sur les nouvelles du jour, ouvrent par intervalles une brochure qui a fait du bruit, feuilletent plus rarement le volume qui est l'événement de la saison, quelquefois coupent les pages d'une revue, dont un article a été signalé, et c'est tout.

« Et je parle ici de ceux qui croient avoir le goût des lettres. Les autres savent ce dont on parle par ceux qui en parlent. Mille riens partagent la vie entre lesquels un livre a bien de la peine à se glisser. Les heures sont morcelées, hachées menu sans qu'on sache ni pourquoi ni comment, et quand une circonstance fait qu'on y réfléchit, on est étonné de la petite place que les hommes policés accordent à la culture de leur esprit. Le livre avec lequel je m'étais installé au coin du feu, c'était un volume de Balzac. C'est plus qu'un romancier, M. de Balzac, c'est un moraliste, un des plus tristes, un des plus amers et des plus puissants; un moraliste de la terrible école des implacables. Certes, on en parle beaucoup, on le cite à tout propos, il est de mode de l'avoir disséqué, analysé, lu et relu. Eh bien ! on serait effrayé, si on allait au fond des choses, du petit nombre de personnes qui l'ont ouvert. Pour courir à des plaisirs de convention, on sacrifie la part la meilleure des jouissances les plus délicates.

« Cet instant a été le seul bon de ma journée. Ma porte s'ouvre avec fracas, M. de Sancier l'avait forcée; il entre comme un tourbillon :

« — Vite, habillez-vous... mon coupé est à la

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Bruxelles, 7 juin, soir.

L'Indépendance Belge a reçu de Vienne le télégramme suivant :  
« Le Prince Napoléon fera une excursion à Prague, avant d'aller à Pesth. Le Prince restera ici jusqu'à samedi.

Londres, 8 juin.

La reine reviendra la semaine prochaine à Londres.

Falmouth, 7 juin, soir.

Le City Brussels apporte des nouvelles de Rio-Janeiro du 12 mai. Une nouvelle révolution avait éclaté dans la Bande-Orientale.

L'Empereur du Brésil, dans son discours d'ouverture des Chambres, a déclaré que la guerre contre le Paraguay serait vigoureusement poursuivie. Le discours impérial annonce aussi des mesures prochaines pour l'abolition de l'esclavage.

Change sur Londres, 47.

Vienne, 8 juin.

La Chambre des députés a voté aujourd'hui à une grande majorité, la proposition faite par la minorité de la commission, de passer à l'ordre du jour sur le projet de loi relatif à l'impôt sur le capital.

Florence, 8 juin.

On mande de Rome, le 7 juin :

« La santé du Pape est bonne.

« Il est inexact que le comte de Caserte doive être nommé général dans l'armée pontificale.

« Demain le pape donnera la bénédiction nuptiale au comte de Caserte et à la princesse Marie-Antoinette dans son oratoire du Vatican. Le Pape célébrera lui-même la messe et offrira la communion aux deux époux.

« Un consistoire aura lieu probablement dans la dernière quinzaine de juin. Il n'y sera pas fait de nouvelles promotions de cardinaux. Il est douteux que le Pape promulgue, à cette occasion, la bulle pour la convocation du concile œcuménique. »

Foligno, 8 juin.

On mande de Civita-Vecchia, 6 juin :

Le paquebot de Marseille a apporté un million de francs en or pour le trésor pontifical. On présume que c'est un à compte sur la somme qui est encore due par l'Italie au St-Siège en vertu de la convention financière franco-italienne de 1867.

Revue des Journaux

MONITEUR.

Le *Moniteur* contient deux circulaires, l'une de M. le ministre de la justice et des cultes aux procureurs généraux, l'autre de M. le ministre de l'intérieur aux préfets, concernant l'application de la loi du 11 mai 1868.

Faisant allusion aux débats qui ont eu lieu au sein du Corps législatif, M. le garde des sceaux s'exprime ainsi, sous la date du 4 juin 1868 :

« Comment a-t-on pu affirmer que les juges habituels de l'honneur et de la fortune de chacun de nous, étaient incapables de comprendre et d'appliquer sans passions comme sans faiblesse, des lois dont le sens et la portée sont fixés par cinquante années de pratique ? Il n'a pas fallu un oubli moins extraordinaire des mœurs de notre magistrature, pour la représenter comme répudiant le fardeau de ses devoirs, tremblant d'encourir les inimitiés locales, ou rendant le gouvernement et le législateur responsables de la nécessité qui lui serait imposée de réprimer le mal aussi souvent qu'il plaira aux journalistes de transformer en instrument de désordre l'arme créée par l'exercice des droits de tous et pour la manifestation de l'opinion publique.

» Chacun, monsieur le procureur général,

porte... Je vous emmène... Vous ne savez donc pas que tout ces messieurs sont à Madrid ? Il s'agit d'un pari entre le petit Loustalot et le gros Mourinbert... Deux fois le tour de la petite piste au trop... *Fredaine* contre *Albatros*... Je tiens vingt louis pour *Fredaine*, une bête froide, qui a du fond... Le cheval qui prend le galop, distancé... Êtes-vous prêt ?

« Ah ! j'étais bien loin du *Médecin de Campagne* et de la *Recherche de l'absolu* ! Il a fallu suivre M. de Sancier : un monde incroyable à Madrid... un drôle de monde ! et les deux rivaux agités, impétueux hors de leurs gonds, tels que devaient être Ajax et Diomède, quand le souffle des dieux les poussait vers les remparts de Troie. Je vous épargne le récit de cette fête.

« On a beaucoup ri. J'ai fait de grands efforts pour rire un peu ; je n'y ai pas réussi. Je m'étonnais de la quantité de paroles inutiles qu'on débitait en un quart d'heure. Est-ce donc vraiment là ce qui autrefois m'a amusé ? Qu'il y a longtemps ! et que tout cela me semble vide !

« Ce divertissement m'a coûté quinze louis, qu'il m'a fallu aventurer sur le dos de *Fredaine*, aimable bête, c'est vrai, mais paresseuse en diable ! Il était deux heures un quart lorsque j'ai pu m'échapper. Est-ce qu'on n'a pas déjeuné, vainqueurs et vaincus, pêle-mêle ? Un ennui ne va pas sans l'autre.

« J'ai fait un tour chez mon notaire pour une signature, traversé une exposition de tableaux espagnols qu'un ancien ambassadeur met en vente, monté et redescendu les Champs-Élysées consciencieusement trois ou quatre fois, et me suis souvenu tout à coup que c'était le jour de madame Je Maillecroix que je n'ai pas vue depuis longtemps. J'ai fait arrêter chez elle. Dix personnes en visite, quatre ou cinq femmes parlaient tout ensemble, chacune s'occupant d'elle-même. Vous connaissez ces conversations. Madame de Maillecroix s'est dérangée de son

continuera à faire son devoir. Le gouvernement ne demandera aux juges, comme par le passé, que des arrêts motivés logiques et impartiaux. Les tribunaux, insensibles aux fluctuations des opinions locales, constateront la vérité et la feront ressortir dans des considérants sobres et précis dont la fermeté n'exclura pas la modération. Pour vous, chargé de diriger exclusivement l'action publique toutes les fois que des parties privées ne sont pas en cause, vous continuerez à observer les règles que l'expérience vous a rendues familières. Vos substituts ne doivent pas tenter de procès de presse sans votre autorisation. Au cas de contraventions matérielles où la bonne foi vous semble évidente, un avertissement officieux et bienveillant, invitera le gérant du journal à rentrer dans la légalité. Si le fait est plus grave ou l'infraction persévérante, vous me ferez connaître de suite, en me communiquant l'écrit, votre appréciation motivée sur l'existence du délit et l'opportunité d'une poursuite ou d'un simple communiqué rectifiant des erreurs préjudiciables.....

» En cas d'urgence, et, par exemple, en présence des manœuvres qui signalent parfois les derniers moments d'une lutte électorale, vous pourriez, sauf à m'en donner avis promptement commencer des poursuites lorsque votre conviction bien arrêtée se trouverait d'accord avec celle du préfet du département. Dans tous les cas, je ne fais pas difficulté de vous déclarer que rien ne serait plus éloigné de la pensée du gouvernement qu'une surveillance inquiète et ombrageuse des moindres écarts de la presse. »

L'ÉTENDARD.

L'*Etendard* établit, dans un article très remarqué du monde politique, les raisons pour lesquelles la dynastie des Napoléons repose sur des assises durables. « Il le considère comme le seul gouvernement national, conforme aux aspirations et aux besoins du pays, qui ait existé en France depuis quatre-vingts ans : »

« Appelé, dit l'*Etendard*, par l'opinion publique, préparé par la gloire, consacré par la reconnaissance, étranger aux factions, ne devant rien à aucune classe, bienfaiteur de toutes, défenseur des intérêts nouveaux, conciliateur des intérêts anciens, modérateur des passions contradictoires, le gouvernement napoléonien ne pouvoit avoir qu'un objectif : l'intérêt général, celui du plus grand nombre.

» Il n'était pas contraint par son origine, comme les démagogues de 1793, à assurer la domination des prolétaires; comme les émigrés de 1815, à reconstituer l'ancien régime par la grande propriété; comme celui de 1830, à subir les rançunes ou les intérêts de la bourgeoisie contre le prolétariat d'une part, de l'autre contre les supériorités sociales, naturelles ou acquises. Loin de fomenter les antagonismes pour en profiter, il les a désarmés, il a considéré comme sa mission suprême la fusion de toutes les classes, l'égalité civile et politique de tous les citoyens. « Tout fut uni par la force de son génie, comme a dit Montesquieu parlant de Charlemagne. »

» Enfin, dans sa dernière évolution historique, le gouvernement napoléonien a relevé la monarchie, qui est l'ordre, en l'appuyant sur le suffrage universel. Seize années de grandeur, de prospérité, de progrès en tous genres, attestent la force et la vitalité de ces institutions. Sous son influence fécondante, le pou-

voir a pu se consacrer au développement des intérêts populaires par l'instruction publique, les institutions de prévoyance, la liberté professionnelle, en un mot par la destruction successive de toutes les entraves économiques ou politiques qui gênaient l'essor du travailleur et du citoyen. »

FRANCE.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. J. Cohen :

« Il est impossible de n'être pas frappé de l'esprit largement libéral qui caractérise la circulaire de M. Baroche. Si, comme nous l'espérons, et comme la haute intelligence de la magistrature française nous autorise à le croire, les conseils de modération, de bienveillance et d'impartialité donnés par le ministre, deviennent la règle constante des tribunaux, le nouveau régime inauguré pour la presse sera vraiment un régime de liberté et de justice. »

MONDE.

M. Ravelet, s'exprime ainsi dans le *Monde* :  
Un homme, de ce qu'il pense par lui-même et ose exprimer sa pensée; tant aimé et tant méprisé qu'il soit, n'est déplacé nulle part, même dans le cabinet d'un préfet. Voilà ce que le ministre de l'intérieur a compris, parce qu'il est homme d'esprit, et surtout d'esprit politique. Les écrivains lui en sauront gré. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

La circulaire adressée par M. le Ministre de l'intérieur aux préfets sur l'application de la nouvelle loi sur la presse, est tenue dans le monde politique, pour un acte libéral et conciliant.

M. Pinard ne sacrifie aucun des droits de l'autorité, mais il en tempère l'exercice en conseillant aux premiers magistrats des départements une bienveillance impartiale envers les écrivains sans distinction de drapeau.

— Une circulaire du maréchal Niel, ministre de la guerre, autorise les chefs de corps à interdire, indéfiniment le port du sabre à tous les militaires de mauvaise conduite ou sujets à l'ivrognerie.

— Les capitaines-majors des bataillons de la garde nationale mobile viennent d'entrer en fonctions pour les trois premiers corps d'armée (Paris, Lille, Nancy). On annonce que pour les départements dépendant des autres corps d'armée, le service commencera du 10 au 15 juin.

ÉLOGE IMPRÉVU

— Un écrivain qui ne passe pas tant s'en faut pour favorable au régime impérial, M. Gregory Ganesco vient de publier, dans le *Nain Jaune*, un article où nous remarquons ce passage :

Quand l'historien philosophe viendra, un jour, à démêler les raisons qui ont déterminé, après 1852, comme un rajeunissement du monarchisme en Europe, comme une nouvelle ère du principe d'autorité dans le monde, il dira aux princes de ces dernières quinze années : « A vous, échet la faveur de porter des couronnes ; à lui, à Napoléon III, la tâche

m'avez donné. J'ai pressé de mes lèvres les marques rouges qu'on y voit... c'est votre sang, et quelque chose de vous me pénètre qui m'enivre...  
« Je veux prendre une occupation qui m'arrache à cette vie d'oisiveté ou, du moins, me créer des habitudes qui lui donnent une autre pente, meilleure et plus digne de vous qui m'inspirez. Un cœur qui aime souffrir dans cette agitation stérile. Ah ! si vous étiez à moi, toute à moi... quelle force ne me sentirais-je pas et comme tout me semblerait facile pour que vous fussiez fier du nom que vous porteriez. Vous m'avez transformé, un autre souffle remplit ma poitrine... » (La suite au prochain numéro).

L'ILLUSTRATION.

Bureaux : rue Richelieu, 60.

Sommaire du 6 juin 1868.

Texte : Revue politique de la semaine. — Voyage de LL. MM. à Rouen. — Courrier de Paris. — Inauguration de l'Exposition du Havre. — Événements du Japon. — La gageure de Passerine, nouvelle par M. César Perruchot (suite). — Gazette du Palais. — Salon de 1868. — Tableaux reproduits par l'*Illustration*. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Les théâtres. — *Suzerain*, vainqueur du Derby, en 1868. — Mise à l'eau de deux navires de sauvetage dans le canal de La Villette. — Accident de Boulogne-sur-Mer. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — *Les Sommités contemporaines* : Jules Favre.

Gravures : Voyage de LL. MM. à Rouen. — Inauguration de l'Exposition maritime du Havre. — Événements du Japon : Attaque de la légation anglaise à Kioto. — Salon de 1868 : *le Chien de l'officier*, tableau de M. Decaen. — *Le Printemps*, tableau de M. Daubigny. — Paris : l'Église Saint-Augustin, inaugurée le 28 mai 1868. — *Suzerain*, vainqueur du Derby, en 1868. — Courses de vélocipèdes, à St-Cloud. — Mise à l'eau d'un navire de sauvetage, à La Villette. — Accident arrivé dans le chenal du port, à Boulogne-sur-Mer. — Echees. — Rébus. — *Les Sommités contemporaines*.

de vous aider, au milieu d'un monde démocratique et révolutionnaire, à conserver vos couronnes ! »

— Les avis télégraphiques des marchés tenus hier samedi signalent encore de la baisse, mais avec peu d'accroissement. La halle de Paris est fermée. A l'étranger les cours sont calmes.

— On mande de Madrid, 5 juin : Le *Noticiero* rappelle qu'il y a eu hier 343 ans que François 1<sup>er</sup>, roi de France, est entré prisonnier à Madrid, sous la conduite de Charles de Lanoy, vice-roi de Naples.

— Un camp d'instruction, pour exercer les troupes au maniement du fusil Chassepot, vient d'être installé près de Marseille, au lieu dit le Pas-des-Lanciers. L'emplacement est vaste et bien situé; les troupes y seront dans une bonne position au point de vue hygiénique.

— Un temps à souhait, ni soleil ni pluie, favorise la « grande journée » des courses de Longchamp. Trois cent mille parisiens, aux trois quarts provinciaux, assistent à cette lutte internationale. Il s'agit, en effet, de savoir si « l'anglais régnera » sur le turf français. Les chevaux les plus célèbres des deux pays sont engagés. On chiffre par centaines de mille francs les gageures. Qui l'emportera ? A l'heure où nous mettons sous presse, on ne le sait pas encore. L'Empereur et l'Impératrice occupent la tribune d'honneur.

— Nous trouvons dans une lettre de Palerme les détails ci-après sur les troubles dont cette ville a été récemment le théâtre.

« Le désordre a eu pour cause la monnaie de cuivre. En l'absence de bonne monnaie de cuivre dont l'agio était de 7 à 8 pour cent, on a librement laissé circuler une fausse monnaie abandonnée. De là une production nouvelle de cette fausse monnaie et un agiotage effréné. Il a fallu arrêter cet abus. Il s'en est suivi une forte agitation populaire qui n'est pas terminée. »

— Des concours agricoles et industriels doivent avoir lieu à St-Etienne, du 22 au 31 août prochain. Les concours agricoles concernent l'arrondissement de St-Etienne et plus spécialement les cantons de St-Héand et de St-Etienne.

— On écrit de Londres : « Les préparatifs du concert monstre qui doit avoir lieu le 12 de ce mois au palais de cristal sont à peu près complets. Il y aura 2,000 exécutants dont 420 instruments à corde ; cela permet de juger du reste. On exécutera le *Messie* et le *Saül* de Mendel et un choix de fragments de ses meilleurs oratorios. »

— On prétend que M<sup>me</sup> George Sand veut publier, à Paris, à l'exemple de M. Henri Rochefort, un petit cahier hebdomadaire intitulé : *le Franc parleur*. Alphonse Karr écrit de Nice qu'il va ressusciter *les Guêpes*; enfin, on a parlé d'une publication hebdomadaire de Victor Hugo qui aurait pour titre : *le Sinai*.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

6 juin 1868.

Certes, si le corps législatif votait comme le désire M. Pouyer-Quertier, les nouvelles lignes ferrées en projet et à l'étude seraient indéfiniment ajournées. Le député de la Seine-Inférieure ne met pas de bornes à sa véhémence et sa philippique contre la compagnie de l'Ouest n'était au fond qu'un amer réquisitoire contre les nouveaux réseaux soumis à l'approbation des chambres. M. Pouyer-Quertier n'a de complaisances que pour les chiffres à lui; il en cite beaucoup mais on en doit beaucoup rabattre, et M. de Forcade la Roquette accomplira lui-même cette mission laborieuse. Laborieuse, répétons-le, car M. Pouyer-Quertier offre de parier encore cent mille francs...

C'est aujourd'hui samedi que l'honorable ministre du commerce prend la parole. Tous les départements sont intéressés au succès du projet d'ensemble et la conclusion du gouvernement deviendra, vous n'en doutez pas, celle du corps législatif.

Les commissaires du gouvernement ont été entendus hier par la commission chargée d'examiner la loi sur le contingent de 100 mille hommes. Aucune difficulté ne paraît pas devoir être soulevée.

La cour partira pour Fontainebleau, lundi prochain. La santé de l'Empereur est satisfaisante. S. M. a présidé aujourd'hui même le conseil des ministres.

Vous savez maintenant qu'à la suite des excuses solennelles apportées au consulat de France par le premier ministre du Bey, notre représentant diplomatique à Tunis relève son pavillon. Tous les engagements du Bey seront strictement exécutés et l'attitude de la France, en ces circonstances, sera de nature à éviter le retour des velléités de résistance de la part du gouvernement tunisien.

La récente circulaire de S. Exc. M. le maréchal ministre de la guerre, relative au port des armes, par les soldats en garnison, ne peut que provoquer les applaudissements de toute la population civile et paisible. Des rixes regrettables avaient eu lieu et l'on s'était plaint de l'abus fait par des militaires, généralement en état d'ivresse, de leurs sabres et de leurs poignards-baïonnettes. Le ministre ordonne l'application du règlement de 1833 qui prescrit de désarmer, hors les cas de service, tout soldat sujet à emportement ou enclin à l'ivresse. Cette interdiction peut être prononcée par les chefs de corps pour un mois et 6 mois. Le ministre demande qu'au besoin cette interdiction devienne absolue. En un mot une

interruption libérale, dans le sens des vœux de la population civile, paraît devoir être donnée aux instructions sur la matière et j'oserai dire que le service, qui n'en souffrira nullement, n'offrira plus un sujet sinon à des alarmes du moins à des plaintes malveillantes et exagérées.

On croit, à Paris, à la prochaine visite de l'amiral Farragut, commandant en chef des forces navales des Etats-Unis, et qui a accompli, dans les mers européennes, un voyage déjà long. L'amiral américain laisserait sa flotte en rade de Brest pendant son excursion à Paris.

Le colonel Milvart, chargé par sir Robert Napier, le vainqueur de Théodoros, de porter à la reine d'Angleterre le sceptre, la couronne et le manteau du Négus d'Abyssinie, vient d'arriver à Alexandrie (Egypte). Cet officier supérieur sera à Londres, la semaine prochaine. L'armée anglaise a déjà reçu un message royal de félicitations pour le triomphe des armes britanniques sur le sol lointain et si difficile, où dominait seule la volonté d'un barbare.

Aujourd'hui samedi et demain dimanche, 7 juin, dernières courses du bois de Boulogne. C'est demain dimanche que sera couru le grand prix de Paris (100 mille francs, les entrées non comprises, 10 chevaux sont engagés, dont plusieurs bons chevaux anglais).

Un télégramme de Munich, arrivé hier au soir, nous apprend le départ de cette ville pour la capitale de l'Autriche du prince Napoléon, voyageant incognito. C'est aujourd'hui que S. A. I. est arrivée à Vienne.

L'Exposition maritime du Havre est magnifique et plus d'une capitale de l'Europe se ferait honneur d'ouvrir une pareille arène économique aux produits spéciaux du commerce et de la marine. Je me propose de vous consacrer une lettre sur cette belle exhibition qui est à bon droit l'avènement de nos côtes normandes.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

AGEN (Lot-et-Garonne), 1<sup>er</sup> juin. — Nous avons enfin essuyé, avant-hier samedi, à Agen, une queue d'orage, et la pluie est survenue. C'est un bienfait pour nos campagnes, qui commençaient à se plaindre d'un peu de sécheresse.

L'aspect des récoltes est admirable; la situation des vignes est excellente. Tout annonce une année d'exceptionnelle abondance.

BOIS (Loir-et-Cher), 4 juin. — La vigne fait bien jusqu'à ce jour; quelques vignobles sont abimés par la grêle. Les prix des vins ne croient pas à la baisse, par les raisons disent-ils, qu'il reste peu de vin sur chantier, que la fleur a son grand danger et que nous n'y sommes pas encore arrivés.

Cependant, quelques propriétaires nécessaires, qui ont toujours résisté jusqu'à ce jour, se décident à faire quelques concessions et rendent les prix plus abordables.

LESPARRE (Gironde), 4 juin. — Depuis notre dernière revue, la situation commerciale en Médoc n'a pas changé; les affaires sont toujours dans le calme le plus complet.

La vigne est en pleine floraison; les apparences magnifiques font espérer une récolte très-abondante, si la coulure ne vient en réduire les proportions. Malheureusement, les pluies d'orages que nous avons eues hier et qui nous menacent encore, alternées de coups de soleil très-ardents, ne peuvent manquer d'amener ce fléau.

METZ (Moselle), 4 juin. — Après la taille, le bois de la vigne était grêle, chétif, et l'hiver ayant détruit quelques boutons, les vigneron auguraient mal de la récolte; mais, depuis le 20 avril, la température a été tellement favorable à toute végétation, que la vigne elle-même en a obtenu les plus heureux résultats et qu'après le pincement elle se présente sous un aspect des plus rassurants; si la floraison se fait dans d'aussi bonnes conditions, on peut espérer obtenir qualité et quantité. Tel est l'état général de notre arrondissement; cependant, dans quelques vignobles où la gelée a sévi en 1867, il y aura des mécomptes. A Argency, le pineau, le vert-noir, l'auxerrois, n'ont pas beaucoup de racines; le bois est assez beau. Les vignes promettent une récolte moyenne.

Les nouvelles de Vallières ne sont pas satisfaisantes; le bois a peu mûri, il n'a presque pas fourni des raisins; les fins cépages qui n'ont rien produit l'an dernier, sur cette année dans un état misérable. Ainsi, dans quelques villages, les effets de la gelée se feront sentir pendant deux ans.

MOLSHEIM (Bas-Rhin), 4 juin. — Nos vignobles sont de toute beauté; quantité prodigieuse de mannes grosses et bien nourries. La floraison est commencée; dans peu de jours, elle sera générale, si la chaleur continue.

On a achevé de donner le premier labour à la vigne. L'accolement des pampres commence.

Par-ci par-là sur les treilles, mais non dans les vignobles, des chancres sur les pampres; c'est le signe précurseur de l'oïdium, qui, d'ailleurs, n'a jamais fait de ravages notables dans nos cantons.

Le vin se vend par petites parties: ce n'est point du commerce; 24 à 26 fr. l'hectolitre nu de 1867.

NANCY (Meurthe), 4 juin. — Nos prix varient peu; les vigneron, espérant une bonne récolte, ont repris courage. Dans la vallée de la Moselle, à Chaligny, à Chavigny et à Neuves-Maisons, le blanc a sévi avec intensité; les dégâts sont moins grands que nous le pensions d'abord, et les nouvelles feuilles ne sont plus atteintes. Nous devons cette guérison à une température exceptionnellement favorable à la vigne.

NANTES (Loire-Inférieure), 4 juin. — Nous n'avons aucun fait nouveau à vous signaler depuis notre dernier bulletin.

Les vignes respectées par les gelées d'avril ont une belle apparence et la fleur commence à paraître dans les muscadets; mais, en admettant que cette nouvelle phase se passe bien, tous les vigneron s'accordent à dire que, depuis les gelées, le bois seul ayant poussé, la récolte sera considérablement réduite et ne dépassera pas un quart ou un tiers pour le muscadet, et à peine moitié dans le gros plant; aussi, en présence d'un tel état de choses, la baisse devient-elle impossible, malgré l'absence complète d'affaires.

Nos cours sont sans changement: 34 à 35 fr. les gros plants, 72 à 75 fr. les muscadets. Le tout en vignoble.

(Moniteur Vinicole.)

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES
11	Jeudi	Fête-Dieu	Beauregard.
12	Vendr.	S. Jean-F	Catus, Marmiac, Bretenoux St-Sozy.
13	Samed	S. A. de P.	

P. L. .... le 3, à 7 h. 4 du matin.  
 D. Q. .... le 13, à 10 h. 23 du matin.  
 N. L. .... le 20, à 2 h. 54 du soir.  
 P. Q. .... le 27, à 6 h. 0 du matin.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral, en date du 9 juin, ont été nommés :

Instituteurs auxiliaires.

M. Vidal (Jean-François-Pierre), à St-Denis (Martel).

Institutrices communales de 2<sup>e</sup> classe.

MM<sup>les</sup> Moulène (Françoise), à Terron; — Delbois, née Beulagnet, à Trespoux et Rasiels; — Vialard (Jeanne), à Villesèque; — Bonnet (Marie), à Saillac; — Pradel (Marie-Adèle), à Lamothe-Fénélon; — Magnès (Marie), à Penn; — Fermé (Pétronille), à Bach; — Cornède (Euphrasie), à Calvignac.

Institutrices communales mixtes de 1<sup>re</sup> classe

MM<sup>les</sup> Calvy (Pierre-Marie), à St-Médard-Nicourby; — Bex (Marie), à Cadrieu.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 12 au 19 mai 1868

- Mathématiques élémentaires.  
 Narration française. — 1 Pémézac; 2 Hébrard.  
 Philosophie.  
 Dissertation française. — 1 Lacarrière; 2 Lurguie.  
 Mathématiques préparatoires.  
 Mathématiques. — 1 Bergon; 2 Rodolosse.  
 Rhétorique.  
 Vers latins. — 1 Sabrié; 2 Chouet.  
 Seconde.  
 Vers latins. — 1 Dol; 2 Pasquet.  
 Troisième.  
 Vers latins. — 1 Tardieu; 2 Arnaud.  
 Quatrième. — Cours d'Anglais.  
 Thème et Version. — 1 Gilles; 2 Deloncle.  
 Cinquième. — Cours d'Anglais.  
 Thème et Version. — 1 Mayzen; 2 Mazelié.  
 Sixième. — Cours d'Anglais.  
 Thème et Version. — 1 Largeteau; 2 Barancy.  
 Septième.  
 Français. — 1 Cambornac; 2 Fargues.  
 Huitième.  
 Calcul. — 1 Calmels; 2 Mazelié.  
 Classe préparatoire Première division.  
 Orthographe. — 1 Marron; 2 Lascroux.  
 Deuxième division.  
 Orthographe. — 1 Bessières; 2 Tardieu.  
 Troisième division.  
 Orthographe. — 1 Valette; 2 Albert.  
 Enseignement spécial, deuxième année.  
 Histoire. — 1 Castagné; 2 Calvet.  
 Première année.  
 Histoire et Géographie. — 1 Bergerol; 2 Rozières.  
 Année préparatoire.  
 Géométrie. — 1 Combelès; 2 Doerzappff.  
 Le Proviseur, RICHAUD.

Un terrible malheur vient de plonger dans le deuil plusieurs familles de la commune du Bouziès (Haut), canton de St-Géry. Le 5 juin, le nommé Cayla (Baptiste), propriétaire, domicilié à Bouziès, voulut passer le Lot, à environ cent mètres au-dessus de cette localité, avec un petit bateau chargé de bois. Il avait pris à bord six petits enfants dont le plus âgé avait 12 ans. Arrivé près de la rive opposée, le bateau, trop chargé, sans doute, sombra, et les sept personnes furent englouties dans la rivière. Un seul enfant a pu être sauvé. Les corps de trois victimes seulement ont été retrouvés.

On nous écrit de Castelnau :

Le blé est peu demandé, les affaires sont calmes, il y a tendance à la baisse. Pour le moment nos grains partent pour Cahors. La moyenne de l'hectolitre, bonne qualité, est de 25 fr. Depuis le 2 mai, il y a baisse de 5 fr. Le maïs vaut 18 fr. Toutes les récoltes, moins les fourrages, se présentent sous les plus beaux auspices.

On nous écrit de Figeac :

Le nommé Garrigues (Pierre), âgé de 65 ans, jardinier, domicilié à Puy-Larroque, se rendant de Cahors, à son domicile, dans la nuit du 2 au 3 juin, a été attaqué, vers minuit et demi, sur la route, par un individu qui, après l'avoir frappé de coups violents, l'a dévalisé. Informée du fait, la police s'est transportée sur les lieux et, après informations, un chiffonnier, domicilié à Cahors, fortement soupçonné d'avoir commis le crime, a été arrêté.

Mgr Bonamie, notre compatriote, archevêque de Calcédoine, a fait, samedi dernier, dans la Chapelle du Grand-Séminaire d'Agen, l'ordination de quinze prêtres, onze diacres, douze sous-diacres, onze acolytes et douze tonsurés.

Une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique invite les instituteurs pourvus du brevet complet et qui voudraient se rendre en Turquie pour professer à l'école française qui va être créée à Galatta-Seraï, à adresser leurs demandes aux inspecteurs d'académie de leur département. Le traitement est de 3,000 fr. par an, logement et nourriture aux frais de l'Etat.

PRÉFECTURE DU LOT.

NAVIGATION DU LOT.

- 1<sup>o</sup> Endiguement du passage de Frescati dans le bief de Toirac;
- 2<sup>o</sup> Endiguement du passage de Castelranc;
- 3<sup>o</sup> Construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

ADJUDICATION.

Le mercredi, 17 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de l'Ingénieur en chef de la navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voies de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'endiguement des deux passages désignés ci-dessus et pour la construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

Le cautionnement est fixé à 740 fr. pour le premier lot, à 590 fr. pour le second, et à 260 fr. pour le troisième.

Chaque lot fera l'objet d'une adjudication particulière et sera soumissionné séparément.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (*Bureau des Travaux publics*), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

CAISSE AGRICOLE

de l'Arrondissement de Cahors, RUE DE LA MAIRIE, MAISON LAGARDE.

Cet établissement, fondé à Cahors, par MM. E. Passefond, J.-M. Marqué et Cie, se charge de l'escompte et des recouvrements, ouvre des comptes-courants et des comptes de dépôt, délivre des bons à intérêt, fournit lettres de crédit, mandats et chèques, sur les principales villes de France et de l'étranger.

Le commerce des vins de Bordeaux et spécialement celui des vins de Cahors, dont la réputation est trop circonscrite, entre aussi dans son programme.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- Juin.  
 7 Cras (Marie-Louise), rue St-Urcisse.  
 9 Carle (Eulalie), feubourg Labarre.  
 9 Bergon (Pierre).

Mariages.

- 7 Besse (Antoine), vigneron, et Larroque Jeanne couturière.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 7 Juin 1868.

- 30 versements dont 5 nouveaux 4,904 »  
 2 remboursements dont 0 pour solda 150 »

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans

moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

AVIS CONCERNANT LA RAGE.

Plusieurs cas de décès occasionnés par la rage ayant eu lieu, pensant ces dernières années, voici les mesures à prendre, toutes les fois qu'une personne est mordue par un animal soupçonné d'être enragé.

D'après les dernières constatations de la science, il faut se hâter de reconstruire, SANS AUCUN DÉLAI, la cautérisation. Les caustiques les plus énergiques sont impuissants à prévenir le développement de la rage; le seul refuge contre ce mal redoutable est LA CAUTÉRISATION IMMÉDIATE AVEC LE FER ROUGE, en attendant l'arrivée du médecin appelé d'urgence; tout autre moyen compromet le succès, par la perte irréparable des seuls moments où le traitement préventif soit applicable.

Jurisprudence

La Cour de Nancy a jugé que l'acte signé par un notaire, mais reçu par un clerc en son absence, est nul comme acte authentique, et ne peut même valoir comme acte sous seing-privé, bien qu'il porte la signature de toutes les parties, à moins qu'il n'ait été rédigé en autant d'originaux qu'il y avait d'intérêts distincts.

Voici un arrêt de la Cour de cassation qui intéresse les lauréats des expositions industrielles :

La Cour suprême vient de prononcer qu'il y a concurrence déloyale dans le fait, de la part d'un industriel qui n'a obtenu qu'une mention honorable à l'Exposition universelle, de faire figurer sur ses prospectus l'effigie de la médaille décernée à un de ses concurrents, encore bien qu'au-dessus de cette effigie il aurait placé les mots : *Mention honorable*. Vainement prétendrait-il n'avoir fait que suivre un usage général : cet usage, en admettant qu'il existât, constituerait un abus et ne saurait créer un droit.

LES TROIS OUVRAGES DU DOCTEUR ZOJAN

A l'usage des gens du monde :

1° *Traité des maladies des voies urinaires*

de l'homme, 12<sup>e</sup> édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques.

2° *Traité d'épuisement prématuré*, 4<sup>e</sup> édition, 650 pages.

3° *Traité des maladies des femmes*, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques.

Chaque ouvrage, prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur JOSAN, 182, rue de Rivoli, et ANIÉRE, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

COUR IMPÉRIALE D'AGEN.

TRIBUNAL DE 1<sup>re</sup> INSTANCE DE CAHORS.

Jugement d'expropriation pour cause d'utilité publique.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, Salut.

La première Chambre du Tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Du six mai mil huit cent soixante huit, En audience publique tenue par Messieurs : Dardenne, président, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

Izarn } juges  
Gailhard }

Bouie, substitut de Monsieur le Procureur Impérial, et Fournié, commis greffier.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, demeurant à Cahors, agissant pour et au nom de l'Administration des Chemins vicinaux, demandeur d'une part. Monsieur le Procureur Impérial.

Et de François Bonnet, propriétaire, domicilié au port de Saint-Cirq, commune de Saint-Cirq-Lapopie, défendeur d'autre part.

Monsieur Bouie, substitut de Monsieur le Procureur Impérial a dit : qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du deux mai courant, par laquelle ce magistrat l'invitait à provoquer de la part du tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique de quatorze centiares de maison que le sieur François Bonnet, refuse de céder à l'Administration pour la construction du chemin vicinal de grande communication numéro 33, de Vers à Figeac, lequel a encore refusé les offres qui lui ont été faites par l'Administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de la dite lettre,

Vu l'article quatorze de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Il requiert que l'immeuble que le sieur François Bonnet refuse de céder à l'Administration pour les causes ci-dessus énoncées, soit exproprié, qu'il soit nommé un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat Directeur du jury, et qu'il en soit nommé un autre pour le remplacer au besoin.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le

Préfet du département du Lot, en date du onze novembre mil huit cent soixante-sept, approuvé par Monsieur le Ministre de l'intérieur, le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-sept; que l'immeuble que le sieur François Bonnet a à céder à l'Administration ainsi que divers autres propriétaires qui ont accepté les offres de l'Administration pour la construction du chemin vicinal de grande communication, n° 33, de Vers à Figeac, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique;

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi pour arriver à ladite expropriation ont été régulièrement observées, que dès lors il y a lieu de prononcer l'expropriation contre ledit sieur Bonnet François qui a refusé les offres qui lui ont été faites par l'Administration pour l'immeuble qu'il a à céder.

Par ces motifs, le tribunal disant droit aux dres et réquisitions de Monsieur Bouie, substitut de Monsieur le Procureur Impérial, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique de quatorze centiares de terre sur lesquels est bâtie une maison appartenant à François Bonnet, formant le numéro 4300, section C du plan cadastral de la commune de Saint-Cirq-Lapopie, qui sont nécessaires pour la construction du chemin vicinal de grande communication, n° 33, de Vers à Figeac; nomme Monsieur Izarn juge pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement nommé et Monsieur Gailhard, juge, pour le remplacer au besoin.

Signés : Dardenne, président et Fournié, commis-greffier.

Visé pour timbre et enregistré gratis à Cahors, le dix-huit mars 1868, folio 419, case 7.

Signé : Gisbert.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance, d'y tenir la main à tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent jugement a été signé par le président et par le greffier.

Expédié à Cahors le vingt-huit mai mil huit cent soixante-huit.

Le greffier,  
ROQUES aîné.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Le 10 juillet, à neuf heures du matin, au tribunal de Figeac, aura lieu la vente des biens saisis au préjudice de demoiselle Joséphine Sauvagnac. Mises à Prix : 200 fr.

Etude de M<sup>e</sup> Bru, huissier.

Le samedi 6 juin, à une heure de l'après-midi, vente aux enchères sur la place Rame de Figeac, des meubles, objets mobiliers ustensiles, servant à la profession de limonadier, saisis au préjudice de Louis Victor Monsérat, limonadier à Figeac.

Etude de M<sup>e</sup> E. Vival, avoué.

La vente des biens de l'interdit Jean Lacaze, aura lieu à la requête du sieur Louis Coste, au tribunal de Figeac, le 1<sup>er</sup> juillet prochain, sur la Mise à Prix : 1,200 fr.

Extrait de l'Echo du Quercy, du 6 Juin.

Etude de M<sup>e</sup> Delsol, huissier à Figeac.

Le 6 juin, vente sur la place de la Raison, à Figeac, des effets mobiliers et meubles de la faillite Mouchette, ancien entrepreneur du pont du Griffoul.

Les créanciers de la faillite Jacques, décédée, modiste à Figeac, sont invités à se rendre le 25 juin, à 2 heures de l'après-midi, au palais de justice de Figeac, à l'effet de procéder à la nomination de nouveaux syndics.

Tribunal de commerce de Figeac.

Les créanciers de la faillite Jacqueline Dioudé sont convoqués pour le 25 juin, au Palais de Justice, dans la salle du tribunal de commerce.

(Extrait du Mémorial de Figeac du 4 Juin.)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Etude de M<sup>e</sup> Dambert, avoué à Gourdon.

Le 7 juillet prochain, à neuf heures du matin, au tribunal de Gourdon, aura lieu la vente des immeubles saisis au préjudice : 1° de M. Alexandre Lapeyre; 2° de M. Chevalier Lapeyre; 3° de dame Adèle Lapeyre et du sieur Louis Montel, son mari; 4° de Joséphine Lapeyre, et du sieur Jean Calerid son mari; 5° de M. Parre Garrigue. Mises à Prix : 4,000 fr.

Les créanciers de dame Valette, demeurant à Frayssinet, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoir le 17 du courant, à 9 heures, au tribunal de Souillac, à l'effet de délibérer sur la formation du Concordat.

Etude de M<sup>e</sup> Lagranville, avoué.

D'un exploit de Tourriol, huissier à Gourdon, en date du 1<sup>er</sup> juin, il appert que Marie Bouscasse a formé contre son mari Pierre Soubiroux, sa demande en séparation de biens.

(Extrait du Gourdonnais, du 4 Juin.)

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 8 juin.....	70 60	100 50
Du 9.....	70 42	100 40
Du 10.....	70 50	100 20

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

VOITURE PUBLIQUE

DE LABASTIDE-MURAT A CAHORS

PASSANT PAR LAMOTHE-CASSEL

Départ de Labastide, à 4 h. du matin.

de Cahors, à 4 h. du soir.

Bureaux : à Labastide, chez M. Faurie, maître-d'Hôtel.

à Cahors, chez M. Andral

VINAIGRE DE TOILETTE

DE JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de JEAN-VINCENT BULLY jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons :

EN REFUSANT tout flacon où le nom de JEAN-VINCENT BULLY serait précédé des mots dit de, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne Au Temple de Flore, — LE BOUTON INTACT, — LA SIGNATURE DE J.-V. BULLY sur le cachet en cire noire, — la contre étiquette fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT et NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 67, rue Montorgueil.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINUM

D'ALFRED LABARBAQUE. Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGE

Purgatif aussi sûr qu'agréable. Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES DE FUIER

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D<sup>r</sup> BEINOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLETT

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES.

Cahors, Vinel; — Figeac, Puel; — Gourdon, Cabanès; — Souillac, Planacassagne; Labastide-Murat, Donmer.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

CABINET D'AFFAIRES

dirigé par M. PERCHAIN, père, AVOCAT CONSULTANT, ANCIEN MAGISTRAT Rue Feydel, à Cahors.

Arbitrages -- Transactions -- Expertises Contentieux.

Mémoires et rapports sur toute espèce d'affaires. Correspondance et renseignements de toute nature.

Comptes et liquidations de successions, faillites et sociétés.

Préparation des procédures en matière civile, commerciale et administrative.

Recouvrement et cession de créance litigieuse, etc., etc., etc.

Le Cabinet est ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Avis à MM. les Entrepreneurs des Chemins de Fer.

A VENDRE

Bois de Chêne, 1<sup>re</sup> qualité; Madriers et grosses pièces de charpente équarrées à vive arête.

Les Bois sont déposés à Courbenac, près Puy-l'Evêque.

S'adresser pour traiter, à M. Doranjou, Entrepreneur à Rodez, ou à M. Delord, à Puy-l'Evêque.

Magasin de Voitures

EN TOUT GENRE

Neuves et d'occasion à des prix au-dessous de toute concurrence.

S'adresser à M. SÉVAL, Carrossier, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

A VENDRE

Deux petits Batelets et un petit Passe-Cheval.

S'adresser à M. Miqel, limonadier, ancien Café de la Marine, au Pont-Neuf.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.